

Créé et géré par des agents des collègues syndiqués à SUD, ce bulletin vous informe de **vos droits**, de l'**actualité** et des **revendications** dans les collèges d'Ille-et-Vilaine. Ce bulletin est aussi un **outil de liaison** pour nous faire remonter vos questions, préoccupations, suggestions...

Bulletin
N° 10
Juin 2013



sud-departementaux35.org

SUD AU COLLEGE

Bulletin d'information syndicale
DES AGENTS TECHNIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION



De mauvais calculs !

A plusieurs reprises, SUD a questionné le CG sur sa politique de **calcul d'attribution des postes** qui repose, selon nous, sur des critères inadaptés.

Pour les « surfaces », il n'est pas pris en compte les espaces verts, ni la quantité de surface vitrée, l'ancienneté des bâtiment, etc. Pourtant, ce n'est pas sans influence sur vos conditions de travail. Le critère « effectifs » est lui aussi inadapté : moins d'élèves ne fait pas moins de surfaces à nettoyer et le travail en restauration dépend également des prestations et pas que du nombre de demi-pensionnaires.

Le CG a procédé à une nouvelle répartition des postes pour la rentrée scolaire. Mais **l'employeur réfléchit dans son coin, sans associer les personnels !**

Selon nos sources, la variable d'ajustement se fait avec des **emplois dits « d'avenir »**. 30 emplois de ce type sont prévus dans les collèges pour la rentrée de septembre, mais seront-ils affectés en plus des effectifs déjà en place ? Il a été proposé à des gestionnaires de remplacer ainsi des départs en retraite ! Ces emplois nécessitent un accompagnement (tuteurs) et sont des CDD sans avenir (1 à 3 ans, pas d'obligation de titularisation). Ce n'est ni aidant ni rassurant... Des agents de collègues se disent prêts à se mobiliser !

SUD a écrit au Président pour obtenir des explications. Face à l'absence de réponse, SUD est intervenu au CTP du 27 juin. L'administration y a avoué **avoir « zappé » de soumettre ses projets à l'avis du CTP** et le fera à l'occasion du prochain... donc a posteriori ! Le CG assure qu'il n'y aura que des redéploiements de postes entre collèges et pas de suppressions au global.

**La future répartition nous reste inconnue:
c'est inacceptable !**

permanences syndicales

Nous sommes à votre écoute :
> au **local SUD de Rennes Beauregard**
(bâtiments modulaires — porte 32)
> au **téléphone : 02 99 02 39 82**

Chèque déjeuner

Lors de la commission action sociale du personnel, SUD est intervenu pour que les agents des collèges bénéficient de **chèques restaurant** pour les jours où ils n'ont pas accès à la cantine (mercredi et permanences). Il nous a été indiqué qu'une réponse était en cours et, malgré notre insistance, il n'a pu être dévoilé si c'était plutôt oui ou plutôt non ! Même Mme Huon (élue en charge du personnel) demandant quand même une tendance a été poliment laissée sans réponse...

Outre percer ce mystère, SUD attend une réponse favorable pour corriger cette inégalité.

Congés: rappel...

SUD a revendiqué et obtenu que vous ayez la possibilité de prendre **2 jours de congés hors vacances scolaires**. Ces 2 jours peuvent être pris en demi-journée. Il n'y a pas de motif à fournir, mais il faut en faire la demande au moins 2 semaines à l'avance. Ce délai a été réclamé par les gestionnaires pour permettre l'organisation du travail en tenant compte de ces absences. Une fois pris, ces temps de congé doivent être récupérés sur des permanences ou du temps journalier pour ne pas modifier votre quotité annuelle de 1543 h (1660 h pour les agents logés)... en concertation avec votre gestionnaire et pas imposé à la dernière minute !

Faites nous parvenir vos questions, préoccupations, suggestions... :

SUD

à retourner sous enveloppe à : Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
Si vous souhaitez une réponse personnalisée, laissez vos coordonnées au dos

Future décentralisation ?

L'acte dit n° III de la décentralisation va bientôt voir le jour. A l'issue des débats parlementaires (2014), des promulgations de lois et décrets d'application qui devraient suivre (2014-2016), ainsi que des échéances électorales (2014 et 2015), l'organisation territoriale locale pourrait évoluer.

Un certain flou règne actuellement... des discussions sont en cours quant à la mutualisation de la gestion des lycées et des collèges : qui du Département ou de la Région ?

L'objectif affiché des mutualisations et transferts possibles est avant tout de faire des économies. **Il n'y a là rien de bon à attendre pour les agents et le service public.** Lors de transferts du même type, comme en 2007 pour les collèges, SUD a pu contrer les effets craints : diminutions du nombre de postes, regain d'utilisation de contrats précaires, nivellement par le bas des régimes indemnitaires et d'action sociale des personnels...

SUD suit de près ce dossier, vous tiendra informés et veillera au maintien d'un service public de qualité et à préserver les droits des personnels qui seraient concernés.



SUD au collège: ici et ailleurs, même combat !

Notre **fédération nationale SUD Collectivités Territoriales** a initié une rencontre nationale d'agents syndiqués des collèges et lycées. Trois camarades des collèges du 35 s'y sont rendus.

Les échanges ont mis en évidence d'importantes disparités selon les employeurs et les territoires en matière de droits et conditions de travail. Des problématiques et revendications communes ont émergé :

- Depuis la décentralisation les agents des collèges et lycées sont confrontés à une **double hiérarchie** gestionnaire / collectivité territoriale. Pour SUD, les collectivités doivent assumer leurs obligations d'employeur afin que les mêmes règles s'appliquent à tous.

- Le manque de considération et la banalisation de la polyvalence doivent cesser au profit d'une **professionnalisation** de tous les métiers. Des formations adaptées et qualifiantes, qui ne soient pas des voies de garage, doivent permettre des évolutions de carrière. Par ailleurs, l'avancement de grade dans la catégorie C doit se faire à l'ancienneté et les en-cadrants (chefs de cuisine) positionnés en B.

- Le **manque de personnel** et le non remplacement des absents sont devenus systématiques. Le nombre de précaires s'accroît. Il faut exiger la création de pools de titulaires remplaçants !

- Certains territoires voient se développer des projets de **sous-traitance** des métiers du bâtiment, d'entretien des locaux et de la restauration. Ces missions de service public doivent rester à la charge d'agents titulaires, compétents dans leur domaine, et non pas sacrifiées sur l'autel des profits.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !

Pour être au plus près de vos préoccupations (y répondre, les relayer...) et débattre avec vous de votre actualité, SUD vient à votre rencontre dans votre collège.

Une dizaine de réunions ont déjà eu lieu et d'autres sont à venir.

Vous pouvez nous contacter pour programmer une info syndicale:

tel: 02.99.02.39.82

mail: sud-departementaux@cg35.fr

Retrouvez aussi l'actualité et nos publications sur notre site Web : www.sud-departementaux35.org



je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

obtenir une réponse personnalisée à ma demande (verso)

nom :

prénom :

collège :

adresse personnelle:

sud

